

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 26 octobre 2022

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2022-2023.305

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue à nos bureaux le 26 septembre dernier, visant à obtenir :

« [...] La liste à jour de tous les projets de maisons des aînés en cours ou terminé au Québec. Pour chaque projet, obtenir le nombre de places du projet et le coût de chacun. Aussi savoir si des dépassements de coûts ont été autorisés pour chacun, et si oui, de combien et pourquoi. » (*sic*)

A cet égard, nous vous transmettons sous l'onglet 1 et 2 une partie des renseignements demandés et détenus par le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).

Quant aux dépassements de coûts de chaque projet, nous vous informons que le ministère ne détient pas les documents en lien avec ce point. Cette demande relève davantage de la compétence de la Société québécoise des infrastructures (SQI). Ainsi, conformément à l'article 48 de la Loi, nous vous invitons à formuler votre demande auprès de Maître Cynthia Imbeault responsable de l'accès aux documents de la SQI dont les coordonnées sont disponibles à l'adresse ci-dessous : https://www.cai.gouv.qc.ca/documents/registres/CAI_liste_resp_acces.pdf

...2

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les 30 jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/citoyens/recours-devant-la-commission/concernant-lacces-aux-documents-dorganismes-publics/>

Veillez agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé par

Daniel Desharnais

p. j. 2

N/Réf. : 22-CR-00055-125